

**REUNION DU CONSEIL SYNDICAL  
de l'EEA Django Reinhardt**

**Du Jeudi 17 Décembre 2020 à 20 heures**

*Salle La Bulle –ARNAGE*

**Ordre du Jour**

1. Délibération n° 1 – Election d'une vice-présidence
2. Délibération n° 2 – Election d'un membre du bureau
3. Délibération n° 3 – Contrats d'assurances – renégociation – décision d'attribution
4. Délibération n° 4 – Exercice Budgétaire 2020 – Décision Modificative
5. Questions diverses
  - Versement des indemnités des élus sur janvier 2021

**Compte rendu du conseil syndical du jeudi 17 décembre 2020 20h00 Arnage**

Présents : Christian VERNET, Laurent CHARRETIER, Corinne GUITTON, Serge DODIN, Francine JOUNIN, Louis GORLIER, Laurent BREMOND, Françoise FOUCAULT NARBONNE, Claude GASNOT, Jérôme JANOUNY, Sylvie LEFRAY.

Secrétaire de séance : Serge DODIN.

Dans l'intention d'atteindre le quorum, Monsieur le Président ouvre le Conseil Syndical à 20h15 en énonçant l'ordre du jour et donne la parole au Directeur pour présenter les délibérations.

**Délibération N°1, Election des vice- présidents.**

Il est rappelé dans cette délibération, que suite à la démission de Mr Didier Julienne, les membres du conseil sont invités à élire un(e) vice-président(e) selon les dispositions de l'article L 5212-7 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Président demande à l'assemblée que le vote se déroule à main levée, ce qui a été accordé et demande s'il y a des candidats.

Madame Francine JOUNIN se porte candidate et elle est élue à la majorité.

**Délibération N°2, Election des membres du bureau.**

Là également, Il est rappelé, que suite à la démission de Mr Didier Julienne, les membres du conseil sont invités à élire un nouveau membre du bureau.

Monsieur le Président demande également à l'assemblée que le vote se déroule à main levée, ce qui a été accordé et demande s'il y a des candidats.

Monsieur Jérôme JANOUNY se porte et il est élu à la majorité.

**Délibération N°3, Contrats d'Assurance – renégociation – décision d'attribution.**

Il est rappelé qu'un groupement de commandes a été constitué par délibération du 27 mai 2015 rassemblant plusieurs entités, la Commune dont l'Eolienne, le Centre Communal d'Action Social auquel est rattachée la Résidence des Personnes Agées et l'Etablissement d'Enseignement Artistique Django REINHARDT.

Ce groupement de commande a pour objectif de trouver un prestataire unique pour chacun des lots dans le but de réduire les coûts, de permettre une mutualisation des procédures de passation des marchés, d'assurer l'intérêt général et la cohésion entre toutes les entités.

Cette démarche concerne la renégociation de l'ensemble des contrats d'assurances et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les lots suivants.

Lot 1 – Dommages aux biens immobiliers et mobiliers

Lot 2 – Responsabilité civile et risques annexes

Lot 3 – Flotte de véhicule et risques annexes

Lot 4 – Risques statutaires

Lot 5 – Protection Juridique

Lors de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, les membres ont pris connaissance du rapport comparatif élaboré par la Société ACE CONSULTANTS et elle a attribué le marché des lots 1, 2, 3, et 5 aux Sociétés d'assurances suivantes.

Lot 1 – Dommages aux biens immobiliers et mobiliers, à la Société SMACL

Lot 2 – Responsabilité civile et risques annexes, à la Société SMACL

Lot 3 – Flotte de véhicule et risques annexes, à la Société GLISE/PILLIOT

Lot 5 – Protection Juridique, à la Société SMACL

Concernant le lot 4 « risques statutaires », il a été décidé de ne pas retenir la variante « longue maladie » pour ce lot, car elle a été jugée trop coûteuse par la CAO.

La Commission a attribué le marché du lot 4 :

Lot 4 – Risques Statutaires, à la Société ALLIANZ/GRAS SAVOYE

Les contrats sont souscrits à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de cinq ans. Il est rappelé que chaque membre du groupement signera et notifiera son marché d'assurances pour chacun des lots.

Pour compenser les garanties non souscrites, une provision sera inscrite au budget de l'EEA.

Un long débat a eu lieu sur le sujet des risques statutaires et surtout sur la variante « longue maladie » qui n'a pas été retenue par la CAO.

Mr Janouny demande le montant de la prévision en cas qu'un Agent soit déclaré en longue maladie.

Il lui a été répondu que c'était le salaire annuel d'un Agent, entre 30 000 et 35 000 €.

Mr Duchesnay, directeur de l'EEA précise que la Commission d'Appel d'Offres a suivi l'avis de la Société ACE CONSULTANTS qui a été bienveillante sur le sujet.

Mme Jounin demande pour l'avenir que la consultation soit lancée plus tôt pour que le bureau de l'EEA soit consulté.

Le Conseil Syndical est invité à autoriser Monsieur le Président à signer les contrats d'assurances de chacun des lots retenus correspondant au marché d'assurance de la collectivité.

La délibération a été votée par 8 voix pour, 7 voix contre et 2 voix se sont abstenues.

**Délibération N°4, Exercice Budgétaire 2020 – Décision Modificative N°3**

Il est proposé au Conseil Syndical un transfert entre article pour équilibrer le budget, en investissement et en fonctionnement au budget primitif 2020.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

**Question diverse.**

Madame GUITTON revient sur le dossier de l'Association Abrazik, elle nous dit avoir reçu un courrier et nous lui demandons de nous en faire la lecture.

L'association Abrazik se plaint de différents problèmes, de compréhension, de convention et surtout de factures impayées. Madame Guitton demande à Jérôme Duchesnay, ce qu'il en est exactement.

Jérôme Duchesnay précise que les deux factures de Janvier 2020 et de Mars 2020 ont été réglées, avec du retard, mais elles sont réglées.

La facture de Mars à Juin n'a pas été réglée, puisque les cours n'ont pas été dispensés. Cette décision a été prise lors d'un Conseil Syndical après le premier confinement.

Mr Janouny demande qu'à l'avenir les décisions soit formalisées par des écrits.

Lors de la dernière réunion de bureau, afin de permettre de réaliser des économies, il a été proposé de supprimer les indemnités attribuées aux élus. Cette proposition est soumise au conseil et celui-ci valide cette proposition. En conséquence, afin de ne pas verser ces indemnités dès le mois de janvier 2021 et dans l'attente du prochain conseil syndical, les élus sont sollicités afin de rédiger un courrier de renoncement à ces indemnités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président, lève la séance du Conseil Syndical à 21h15.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du  
**17 DECEMBRE 2020**

Convocation du 9/12/2020 L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 20 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :  
en exercice : 20  
présents : 12  
votants : 17

Affiché le : 18/12/2020

Présents : M. CHARRETIER, Mme GUITTON, M. DODIN, Mme JOUNIN, M. GORLIER, M. BRÉMOND, Mme FOUCAULT-NARBONNE, M. GASNOT, M. JANOUNY, Mme LEFFRAY, M. OUALET, titulaires,

Absent et représenté : M. LECOQ, M. MASSÉ, Mme PÉDÉMAS, Mme SIOPATHIS, Mme LEVEAU

Absent et excusé : Mme BONNIN, M. FOURNIER, Mme SANS,  
Absent : Mme DORLEANS, M. GALLAND, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON, M. ROUSSEAU, *Suppléants*

Secrétaire de séance : M. Serge DODIN

N° 1

**Objet** : Election des vice-présidents

**Suite à la démission de Monsieur Didier JULIENNE**, les membres du conseil sont invités à élire un(e) Vice-Président(e), selon les dispositions de l'article L 5212-7 du code général des collectivités territoriales.

« Le Président et les vice-présidents, ainsi que les autres membres composant le bureau sont élus par le conseil syndical, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est élu. »

L'assemblée présente décide de procéder au vote à main levée.

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le 18/12/2020

ID : 072-257201483-20201217-DEL20201712\_1-DE

**Vice-Présidence :**

**Sont Candidats : Mme Francine JOUNIN**

**Mme Francine JOUNIN est proclamée élue par 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Décision : Adoptée à l'unanimité**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 17 décembre 2020  
LE PRESIDENT,  
Christian VERNET**





**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du  
**17 DECEMBRE 2020**

Convocation du  
9/12/2020

Nombre de Membres :  
en exercice : 20  
présents : 12  
votants : 17

Affiché le :  
18/12/2020

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 20 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Présents : M. CHARRETIER, Mme GUITTON, M. DODIN, Mme JOUNIN, M. GORLIER, M. BRÉMOND, Mme FOUCAULT-NARBONNE, M. GASNOT, M. JANOUNY, Mme LEFFRAY, M. OUALET, titulaires,

Absent et représenté : M. LECOQ, M. MASSÉ, Mme PÉDÉMAS, Mme SIOPATHIS, Mme LEVEAU

Absent et excusé : Mme BONNIN, M. FOURNIER, Mme SANS,  
Absent : Mme DORLEANS, M. GALLAND, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON, M. ROUSSEAU, *Suppléants*

Secrétaire de séance : M. Serge DODIN

N° 2

**Objet** : Election des membres du bureau

**Suite à la démission de Monsieur Didier JULIENNE**, les membres du conseil sont invités à élire un nouveau membre du bureau,

« Le Président et les vice-présidents, ainsi que les autres membres composant le bureau sont élus par le conseil syndical, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est élu. »

L'assemblée présente décide de procéder au vote à main levée.

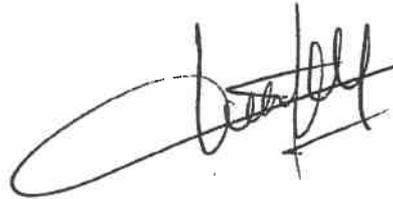
**Membre du bureau :**

**Sont Candidats : Monsieur Jérôme JANOUNY**

**Monsieur Jérôme JANOUNY est proclamé élu par 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Décision : Adoptée à l'unanimité**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 17 décembre 2020  
LE PRESIDENT,  
Christian VERNET**



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du  
**17 DECEMBRE 2020**

Convocation du  
9/12/2020

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 20 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :  
en exercice : 20  
présents : 12  
votants : 17

Affiché le :  
18/12/2020

Présents : M. CHARRETIER, Mme GUITTON, M. DODIN, Mme JOUNIN, M. GORLIER, M. BRÉMOND, Mme FOUCAULT-NARBONNE, M. GASNOT, M. JANOUNY, Mme LEFFRAY, M. OUALET, titulaires,

Absent et représenté : M. LECOQ, M. MASSÉ, Mme PÉDÉMAS, Mme SIOPATHIS, Mme LEVEAU

Absent et excusé : Mme BONNIN, M. FOURNIER, Mme SANS,  
Absent : Mme DORLEANS, M. GALLAND, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON, M. ROUSSEAU, *Suppléants*

Secrétaire de séance : M. Serge DODIN

N° 3

**Objet : Contrats d'assurance – renégociation – décision d'attribution**

Il a été constitué un groupement de commandes par délibération du 27 mai 2015 rassemblant plusieurs entités (la Commune dont l'Eolienne, le Centre Communal d'Action Sociale auquel est rattachée la Résidence des Personnes Agées et l'Etablissement d'Enseignement Artistique Django REINHARDT).

Ce groupement de commandes avait pour objectif de trouver un prestataire unique pour chacun des lots dans le but de réduire les coûts, de permettre une mutualisation des procédures de passation des marchés, d'assurer l'intérêt général et la cohésion entre toutes les entités. La commune d'Arnage a été désignée comme coordonnateur du groupement.

Cette démarche concerne la renégociation de l'ensemble des contrats d'assurances

qui prennent effet au 1 janvier 2021 pour les lots suivants :

- Lot 1 – Dommages aux biens immobiliers et mobiliers
- Lot 2 – Responsabilité civile et risques annexes
- Lot 3 – Flotte véhicules et risques annexes
- Lot 4 – Risques statutaires

• **Lot 5 - Protection Juridique**

La consultation a été lancée sur AWS. Les avis de publicité ont été adressés au JOUE et BOAMP LE 12/10/2020 avec une fin de consultation au 13 novembre 2020 à 09h00. La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes a eu lieu le 8 décembre 2020. Les plis ont été analysés par la société ACE CONSULTANTS.

Lors de cette commission, les membres de la CAO du Groupement de commandes ont pris connaissance du rapport comparatif élaboré par la Société ACE CONSULTANTS.

La Commission d'appel d'offres du Groupement de commandes a attribué le marché des lots 1, 2, 3 et 5 aux Sociétés d'assurance suivantes :

LOT	TYPE D'ASSURANCE	AGENT COURTIER / COMPAGNIE RETENU	GARANTIES SOUSCRITES	TARIFICATION
1	Dommages aux biens immobiliers et mobiliers	SMACL	Offre de base Franchise 300 €	Commune : 11 752.67 € CCAS : 106.73 € RPA : 701.91 € EEA : 482.92 €
2	Responsabilité Civile et risques annexes	SMACL	Solution de base	Commune : 3 695.49 € CCAS : 348.80 € RPA : 348.80 € EEA : 348.80 €
3	Flotte véhicules et risques annexes intégrant la garantie « mission »	GLISE/PILLIOT	Solution de base + PSE MISSION	Commune : 5 046.62 € CCAS : 280.00 € RPA : 280.00 € EEA : 280.00 €
5	Protection Juridique	SMACL	Accordée au Souscripteur personne morale et aux personnes physiques	Commune : 1 489.15 € CCAS : 223.37 € RPA : 228.35 € EEA : 297.46 €

Concernant le lot 4 « risques statutaires », il a été décidé de ne pas retenir la variante « longue maladie » pour ce lot car elle est trop coûteuse.

La Commission d'appel d'offres du Groupement de commandes, a attribué le marché du lot 4 « Risques statutaires » à la Société d'assurance suivante :

LOT	TYPE D'ASSURANCE	AGENT COURTIER / COMPAGNIE RETENU	GARANTIES SOUSCRITES	TARIFICATION
4	Risques statutaires	ALLIANZ/GRAS SAVOYE	Offre de base : Accident de travail/maladies professionnelles et décès	Commune : 11 220.54 € CCAS : 98.33 € RPA : 372.57 € EEA : 880,00 €
			Prestations supplémentaires Longue maladie, longue durée	Commune } Aucune CCAS } Garantie RPA } Souscrite EEA }
			Maladie ordinaire	Commune } Aucune CCAS } Garantie RPA } Souscrite EEA }
			Maternité - Adoption	Commune : NON CCAS : NON € RPA : NON EEA : NON

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le 18/12/2020

ID : 072-257201483-20201217-DEL20201712\_3B-DE

Les contrats sont souscrits à compter du 1er janvier 2021 pour une durée de cinq ans se terminant au 31 décembre 2025. Il est rappelé que chaque membre du groupement signera et notifiera son marché d'assurances pour chacun des lots.

Pour compenser les garanties non souscrites, une provision sera inscrite au Budget primitif de l'EEA. Son montant sera déterminé au moment de la préparation budgétaire.

Ainsi, Le Conseil Syndical est invité à autoriser Monsieur le Président à signer les contrats d'assurance de chacun des lots retenus correspondant au marché d'assurance de la collectivité.

Décision : Adoptée. 8 voix Pour, 7 voix Contre, 2 Abstention

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 17 décembre 2020

LE PRESIDENT,  
Christian VERNET



**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du  
**17 DECEMBRE 2020**

Convocation du  
**9/12/2020**

Nombre de Membres :  
 en exercice : **20**  
 présents : **12**  
 votants : **17**

Affiché le :  
**18/12/2020**

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 20 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Présents : M. CHARRETIER, Mme GUITTON, M. DODIN, Mme JOUNIN, M. GORLIER, M. BRÉMOND, Mme FOUCAULT-NARBONNE, M. GASNOT, M. JANOUNY, Mme LEFFRAY, M. OUALET, titulaires,

Absent et représenté : M. LECOQ, M. MASSÉ, Mme PÉDÉMAS, Mme SIOPATHIS, Mme LEVEAU

Absent et excusé : Mme BONNIN, M. FOURNIER, Mme SANS,  
Absent : Mme DORLEANS, M. GALLAND, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON, M. ROUSSEAU, *Suppléants*

Secrétaire de séance : M. Serge DODIN

**N° 4**

**Objet** : Exercice Budgétaire 2020 - Décision Modificative n° 3

Monsieur le Président propose de procéder aux modifications budgétaires ci-après constituant la Décision Modificative n° 3 au Budget Primitif 2020

**A - INVESTISSEMENT**

N° Prog.	Article	Fonction	C. Coût	N° Inv.	Libellé	Dépenses	Recettes
	<b>1 - Transferts de Crédits</b>						
	- entre articles ou programmes						
	2051	311			Droits et concessions	+ 56 €	
	2183	311			Matériel de bureau et informatique	+ 54 €	
	2188	311			Autres Immob. Corporelles	- 110 €	
	<b>2 - Crédits Complémentaires</b>						
	<b>3 - Nouveaux crédits</b>						
	<b>4 - Transferts de Crédits entre sections</b>						
					<b>TOTAUX</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

**B - FONCTIONNEMENT**

N° Prog.	Article	Fonction	C. Coût	N° Inv.	Libellé	Dépenses	Recettes
<b>1 - Transferts de Crédits</b>							
<b>- entre articles</b>							
	673	311			Annulation titre sur exercice antérieur	+ 85,95 €	
	022	311			Dépenses imprévues	- 85,95 €	
<b>2 - Nouveaux crédits</b>							
<b>3 - Transferts de Crédits entre sections</b>							
<b>TOTAUX</b>						<u>0 €</u>	<u>0 €</u>

**Décision : Adoptée à l'unanimité**

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Amage le 17 décembre 2020  
 LE PRESIDENT,  
 Christian VERNET

